Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
ID : 040-214002834-20230116-DE2023005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 16 janvier 2023

2023 – 005

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération **: 22**

Date de la convocation : 06/01/2023
Date d'affichage : 06/01/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois *le* ***lundi 16 janvier*** *à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de* ***M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : ***MM. et Mmes BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :
M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET
Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE
Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE
M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD
M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES
Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT
M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE

Absent : ***M. DEHEZ***

Secrétaire de séance : ***Mme Sandrine CAZENAVE***

OBJET :
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES POUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA SALLE D'EVISCERATION DE LA MAISON DE LA CHASSE

CONSIDERANT que le chantier pour la construction de la salle d'éviscération de la maison de la chasse est d'un montant supérieur à la délégation permanente n°2020-37 donnée au Maire,

VU la délibération n°2022-082 du 24 mai 2022 le conseil municipal donnant autorisation à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché pour la construction de la salle d'éviscération de la maison de la chasse lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la notification des marchés aux entreprises retenues pour l'exécution de ce chantier suite à la consultation lancée le 21 novembre 2022 avec dépôt des offres au 13 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
ID : 040-214002834-20230116-DE2023005-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire :
- à attribuer et signer les marchés avec les entreprises retenues pour les montants fixés et tels que présentés ci-dessous :

LOT - ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 01 – MACONNERIE – VRD – CARRELAGE EURL POUYSEGU 550 route de guichot 40180 SORT EN CHALOSSE	37 133.92 €
Lot 02 – CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE MASSY ET FILS 620 RTE DE POUILLON 40180 HEUGAS	14 769.50 €
Lot 03 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES ETABLISSEMENTS CUNY SAS RUE DE LA CANTERE - ZA LA CARRERE 40990 SAINT VINCENT-DE-PAUL	13 536.46 €
Lot 04 – MENUISERIES EXTERIEURES MENUISERIE DELMON - RTE DE BUGLOSE ZA DU BASTA 40990 SAINT VINCENT-DE-PAUL	6 753.00 €
Lot 05 – CLOISONNEMENT ISO. – PLOMBERIE - VENTILATION SOCIETE FRANCAISE D'EQUIPEMENT QUA MUNEIN 64390 SAINTGLADIE-ARRIVE-MUNEIN	31 508.53 €

DIT :
- qu'en dehors du champ de la délégation permanente consentie par délibération n°2020-037 du 15 juin 2020, toute décision concernant les éventuels projets d'avenants devra avoir recueilli l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **18 janvier 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT

MAIRIE DE ST-VINCENT-DE-PAUL (Landes)

VOTE :

Pour	**22**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023005
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).